

Commission du consentement et de la capacité

Rapport annuel 2013-2014

*(Exercice financier allant du
1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014)*

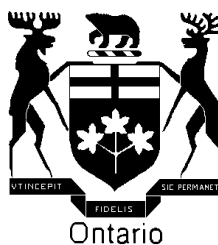


Table des matières

Message du président.....	1
Mission, mandat et compétence.....	3
Organisation.....	6
Mesures de rendement	7
Réalisations de 2013-2014.....	8
Formation et perfectionnement des membres	10
Questions juridiques.....	11
Gestion de cas	12
Appels	15
Finances	16
Membres de la Commission du consentement et de la capacité.....	18
Membres dont le mandat a été renouvelé en 2013-2014 au moyen de dérogations en vertu de <i>la Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux</i>	22

Message du président

C'est avec un grand plaisir que je présente ce rapport sur la Commission du consentement et de la capacité (CCC) pour l'exercice 2013-2014.

La CCC s'est acquittée de ses obligations aux termes de la loi en ce qui concerne l'établissement d'une date d'audience dans les sept jours suivant la réception d'une requête, la publication de ses décisions avant la fin de la journée suivant l'audience et la production de motifs écrits dans les quatre jours ouvrables.

En tant que président de la CCC durant les huit dernières années, je suis très fier des réalisations de la Commission. Durant cette période, la Commission a apporté sa contribution au secteur de la santé mentale en organisant des séances de sensibilisation, en donnant des présentations à des organismes tels que la Society of Ontario Adjudicators and Regulators et l'Institut canadien d'administration de la justice et en créant des ressources pour aider les parties comparaisant devant la Commission. La Commission s'est également assurée que les membres et le personnel sont bien préparés pour s'acquitter de leurs responsabilités en offrant une formation continue complète et d'excellente qualité. Parallèlement, la Commission a déployé des efforts pour démontrer son respect des ressources publiques et pour fonctionner d'une manière efficace et efficiente, tout en gérant une charge de travail sans cesse grandissante.

Parmi ses réalisations cette année, la Commission a, entre autres, effectué la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des cas qui permet à la Commission de renforcer sa capacité de gérer la charge de travail et le flux de travail, de les analyser et de produire des rapports sur les résultats. La Commission a également présenté de nouveaux formulaires pour les requêtes qui lui sont soumises en vertu de la LCSS, lesquels sont accessibles et se conforment aux pratiques exemplaires relatives à la collecte de données et aux renseignements personnels. De plus, la Commission a élargi l'utilisation des vidéoconférences, ce qui améliore sa capacité d'offrir un service efficace aux parties dans l'ensemble de la province, tout en gérant efficacement les ressources publiques.

De surcroît, il est à noter que la Cour suprême du Canada, dans une décision importante rendue le 18 octobre 2013, a confirmé le solide historique et le rôle de la Commission du consentement et de la capacité en tant qu'organisme indépendant, quasi judiciaire et spécialisé en matière de consentement au traitement médical. La Cour suprême a par ailleurs établi que les décisions de la Commission du consentement et de la capacité fournissent des indications essentielles aux parties à l'égard de ce domaine difficile du droit.

Je tiens à remercier le personnel de la Commission et à lui exprimer ma reconnaissance pour ses efforts soutenus et constants envers l'excellence en fournissant aux clients des services efficaces et équitables dans les meilleurs délais.

Il est infatigable dans son engagement et son dévouement envers l'observation du mandat et des obligations juridiques de la Commission.

Je souhaite également à remercier les membres de la Commission pour leur dévouement, leur professionnalisme, leur compassion et leur souci de l'équité. Les décisions qu'ils doivent prendre chaque jour ont des répercussions réelles, sérieuses et permanentes dans la vie des personnes les plus vulnérables de notre société. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les membres de la CCC pour leur très importante et indispensable contribution à la Commission et au secteur de la santé mentale.

Je suis heureux et honoré d'avoir collaboré avec le personnel et les membres de la Commission du consentement et de la capacité afin de fournir un service important aux personnes les plus vulnérables de notre province.

L'honorable
Juge Edward F. Ormston
Président

Mission, mandat et compétence

Mission

La Commission a pour mission de tenir en temps opportun des audiences à la fois justes, efficaces et respectueuses qui font la juste part entre les questions juridiques, médicales et de soins de santé tout en protégeant les droits de la personne et en veillant à la sécurité de la collectivité.

Mandat

La Commission est un tribunal administratif indépendant dont le mandat consiste à trancher les différends concernant la capacité, le consentement, l'internement civil, la prise de décisions au nom d'autrui, la divulgation de renseignements médicaux personnels et le dépistage obligatoire par test sanguin.

Compétence

La Commission a pour responsabilité de tenir des audiences et, de la façon la moins restrictive, la moins coûteuse et la moins intrusive possible, de rendre des décisions qui :

- 1) assurent la sécurité de la personne;
- 2) veillent à la sécurité de la communauté;
- 3) protègent la dignité et l'autonomie de la personne.

La CCC peut tenir des audiences pour entendre des requêtes en vertu des lois ci-dessous.

Loi sur le consentement aux soins de santé

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou encore à des services d'aide personnelle.
- Examen de la nomination d'un représentant pour prendre des décisions pour une personne incapable en ce qui concerne un traitement, l'admission dans un établissement de soins ou le besoin de services d'aide personnelle.
- Donner des directives relatives au traitement, à l'admission à un établissement de soins et aux services d'aide personnelle.
- Examen d'une demande d'autorisation de déroger aux volontés qu'une personne incapable avait exprimées lorsqu'elle était encore capable.

- Révision d'une décision de consentir à une admission dans un hôpital, un établissement psychiatrique ou un autre établissement de santé pour recevoir un traitement.
- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Examen d'une demande pour modifier ou annuler la nomination d'un représentant.

Loi sur la santé mentale

- Requêtes en révision d'une décision d'admission ou de maintien en cure obligatoire (internement civil).
- Requêtes en révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.
- Détermination de l'opportunité de transférer un malade en cure obligatoire vers un autre établissement psychiatrique.
- Requêtes en vue de déterminer si un enfant (de 12 à 15 ans) a besoin d'être mis en observation, de recevoir des soins et de suivre un traitement dans un établissement psychiatrique.
- Requêtes en révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire.

Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui

- Requêtes en révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.

Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.
- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Prise en compte de la nomination d'un représentant pour une personne incapable de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.

Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin

- Si une personne est entrée en contact avec un liquide organique d'une autre personne, elle peut demander au médecin hygiéniste qu'un échantillon du sang de l'autre personne soit testé pour le VIH, l'hépatite B et l'hépatite C.
- Si le médecin hygiéniste ne peut obtenir un échantillon de sang volontaire ou ne peut localiser la personne, il doit adresser la requête à la Commission.
- La Commission évalue l'obligation pour le particulier de fournir un échantillon de sang.

Environ 75 pour cent des requêtes présentées à la Commission ont trait à une demande de révision, soit d'une décision d'admission en cure obligatoire dans un établissement psychiatrique aux termes de la *Loi sur la santé mentale*, soit d'une constatation d'incapacité à donner ou à refuser un consentement à un traitement faite aux termes de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*, ou les deux. La CCC est un tribunal spécialisé. Le comité d'audience est composé d'une avocate ou d'un avocat, d'une ou d'un psychiatre et d'un membre du public qui évaluent les cas concernant la privation de liberté d'une personne.

La CCC s'acquitte de ses responsabilités aux termes de la loi en veillant à :

- établir le calendrier des audiences dans les délais prévus;
- publier des décisions et des motifs dans les délais prévus;
- trancher le plus rapidement possible et de façon uniforme les questions qui lui sont soumises;
- formuler des décisions et des motifs bien clairs;
- créer une atmosphère de respect pour le processus décisionnel, les parties et le public.

Organisation

La CCC est un organisme d'arbitrage indépendant mis sur pied en vertu de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*; sa compétence est établie par cette loi. Elle rend ses décisions en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et de la *Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin*.

En date du 31 mars 2014, la CCC comptait 132 membres. Outre le président à temps plein, les membres à temps partiel de la CCC comprennent 43 avocats, 48 psychiatres et 41 membres du public. Les membres de la Commission sont nommés par décret pour un mandat d'un à cinq ans. La CCC dispose d'un personnel de 14 fonctionnaires qui apportent leur soutien au travail de la Commission et à celui de ses membres. Il incombe au personnel d'établir le calendrier des audiences, d'entretenir une liaison avec les intervenants, de traiter et payer les factures, les indemnités journalières et les dépenses, d'appuyer le processus de nomination ou de renouvellement du mandat, d'assurer la planification stratégique, d'entretenir une liaison avec le ministère et d'organiser des événements tels que les réunions des membres de la Commission et les séances de formation. La CCC reçoit également le soutien d'un avocat à temps plein.

La CCC est un tribunal spécialisé. Ses comités sont généralement composés d'une avocate ou d'un avocat, d'une ou d'un psychiatre et d'un membre du public. En sa qualité d'organisme juridictionnel, la CCC maintient des relations sans lien de dépendance avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, dont la Division des services ministériels lui fournit des services administratifs. Son fonctionnement est soumis aux dispositions des lois dont relève sa compétence, de même qu'à un protocole d'entente conclu entre le président de la CCC, ainsi que le ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Mesures de rendement

La *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé* énonce trois critères de rendement de la CCC, qui sont les suivants :

1. Une audience doit commencer dans les sept (7) jours suivant la réception d'une requête.
2. La CCC doit rendre sa décision dans la journée qui suit le jour où l'audience prend fin.
3. Si une partie lui en fait la demande dans les 30 jours suivant une audience, la CCC doit fournir les motifs de sa décision, par écrit, dans les quatre (4) jours ouvrables suivant la réception de la demande.

La CCC se conforme systématiquement à ces exigences prévues par la loi grâce à son rendement opérationnel.

Elle tient ses audiences partout dans la province et en tout lieu, notamment dans des hôpitaux, des foyers de soins de longue durée et des lieux communautaires. En raison de la nature de la majorité des requêtes reçues par la Commission, la plupart des audiences ont lieu dans les établissements psychiatriques de l'annexe 1.

Le délai de sept jours prescrit pour la tenue d'une audience pose un défi logistique de taille unique à la CCC. Compte tenu de ces mesures du rendement exigeantes, la CCC veille à ce que ces processus administratifs et opérationnels soient efficaces et efficients et conformes à l'atteinte de ces buts.

La Commission doit veiller à ce que :

- les membres aient accès à des possibilités d'éducation et de formation continues afin de conserver leur expertise dans cet environnement décisionnel hautement spécialisé;
- le personnel soit hautement formé et engagé, et ait accès aux ressources disponibles afin de prévoir les audiences de manière efficace et efficiente;
- les parties et personnes concernées aient accès à des documents informatifs et éducatifs;
- le processus administratif soutienne la réalisation du mandat et des résultats attendus de la Commission.

Réalisations de 2013-2014

Activités de communication et de sensibilisation du public

1. La CCC a poursuivi son programme de sensibilisation du public, destiné à informer les fournisseurs et les organismes de soins de santé de même que le grand public des rôles et responsabilités de la CCC, des processus qu'elle applique et de leurs répercussions sur les professionnels de la santé et les particuliers. Les groupes de dix personnes ou plus peuvent demander que la CCC leur fasse une présentation portant sur divers sujets tels que le rôle et la compétence de la Commission ou les principes de prise de décisions au nom d'autrui, ou peuvent demander une présentation personnalisée qui répond aux besoins et aux intérêts du groupe. En 2013-2014, la CCC a donné 21 présentations dans le cadre du programme de sensibilisation du public.
2. La CCC offre également des présentations devant des groupes de psychiatres et autres professionnels de la santé sur la préparation et la participation efficaces aux audiences de la Commission. En 2013-2014, la Commission a fait deux présentations du genre.

Recrutement, formation et assurance de la qualité

1. En 2013-2014, la CCC a procédé à six concours de recrutement pour les nouveaux membres. Le recrutement et la recommandation de nouveaux membres fondée sur le mérite se sont déroulés conformément aux exigences de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*.
2. La CCC a continué à utiliser son programme de formation des nouveaux membres, qui comporte trois volets distincts : l'observation d'audiences, la participation à une formation en classe et la tenue d'audiences avec un membre chevronné agissant comme mentor. En 2013-2014, la Commission a offert une formation à sept nouveaux membres : trois avocats et quatre psychiatres.
3. La CCC a continué à évaluer le rendement de ses membres dans le cadre de son Programme d'évaluation du rendement pour veiller à l'amélioration de la qualité du processus de jugement et à l'accroissement de la responsabilisation. Le programme exige que chaque membre de la Commission fasse l'objet d'au moins une évaluation du rendement au cours de son mandat.
4. La réunion générale annuelle de la Commission a eu lieu en novembre 2013. Cette réunion est tenue annuellement de manière à fournir une formation continue aux membres et au personnel.
5. En juin 2013, la Commission a tenu une séance de formation spécialisée pour les psychiatres et les membres du public siégeant à la Commission.

Établissement du calendrier, finances et administration

1. La Commission a continué d'utiliser la technologie de vidéoconférence pour tenir certaines de ses audiences. La vidéoconférence permet à la Commission d'offrir un service efficace aux parties dans l'ensemble de la province, tout en gérant efficacement les ressources publiques. Les audiences par vidéoconférence sont devenues largement acceptées auprès des intervenants ainsi que des membres de la Commission.

Au cours de l'exercice 2013-2014, la Commission a tenu 165 audiences par vidéoconférence, ce qui représente une hausse de 132 pour cent par rapport au précédent exercice financier, et une hausse de 400 pour cent par rapport à l'exercice 2011-2012. La tenue d'audiences par vidéoconférence a permis à la Commission de réduire les coûts connexes, comme les indemnités journalières, les frais de repas et les frais de déplacement. Une estimation établit à 300 000 \$ les économies financières réalisées au cours de l'exercice 2013-2014.

2. À la fin de l'exercice 2012-2013, la Commission a mis au point un nouveau formulaire de demande de règlement électronique des frais associés à la tenue d'audiences pour ses membres. Les caractéristiques du nouveau formulaire portent sur la simplification des champs des utilisateurs pouvant être remplis électroniquement, des menus déroulants préétablis ainsi que des calculs automatiques. L'objectif était d'uniformiser le formulaire, d'en accroître l'efficacité et d'en faciliter l'utilisation. Le nouveau formulaire a l'avantage supplémentaire de réduire de 20 pour cent en moyenne le temps qu'il faut pour traiter une demande de règlement. Au milieu de l'exercice 2013-2014, 98 pour cent des membres sont passés au nouveau format, permettant à la Commission d'en maximiser l'efficacité.
3. En mars 2014, la Commission a mis en œuvre un nouveau système de gestion des cas. Le nouveau système permet à la Commission de renforcer sa capacité de gérer et d'analyser les charges de travail et le flux de travail, ainsi que de produire des rapports sur ces derniers.
4. En janvier 2014, la CCC a mis en œuvre de nouveaux formulaires pour les requêtes présentées à la Commission en vertu de la LCSS. Ces nouveaux formulaires respectent toutes les normes modernes relatives aux formulaires gouvernementaux. Ils sont notamment accessibles, bilingues et conformes aux pratiques exemplaires associées à la collecte de données et aux renseignements personnels. De plus, les formulaires, lorsqu'ils sont remplis par les personnes présentant une requête, fourniront à la Commission des renseignements de meilleure qualité et plus complets pour permettre l'établissement efficient et efficace du calendrier des audiences. Les formulaires sont accessibles sur le site Web de la CCC et dans le répertoire central des formulaires du gouvernement de l'Ontario.

Formation et perfectionnement des membres

La formation de ses membres constitue une priorité pour la CCC. Les membres sont tenus de montrer le niveau de compétence le plus élevé qui soit pour assurer que les décisions prises soient les bonnes et que les procédures appropriées soient appliquées.

La CCC offre un programme de formation complet pour les nouveaux membres et les membres existants qui comprend une séance de formation des nouveaux membres, un programme de mentorat, un programme d'évaluation du rendement et des séances de formation annuelles. La formation poussée offerte aux membres permet d'assurer que la Commission dispose d'arbitres qualifiés et bien formés.

Formation aux nouveaux membres

En 2013-2014, la Commission a offert de la formation à sept nouveaux membres. Cette formation de deux jours avait pour but de présenter une vue d'ensemble du rôle du membre, des lois, des règlements et des politiques qui sont pertinents pour les activités de la Commission. Les nouveaux membres ont été jumelés avec des mentors chevronnés ayant participé à des groupes de formation et ayant offert avis et conseils durant la période de formation.

Formation annuelle pour les membres existants

La Commission tient une séance de formation annuelle qui offre des occasions de formation et d'apprentissage à tous les membres. Cette séance donne l'occasion aux membres de partager leurs connaissances et leurs pratiques exemplaires avec leurs collègues venant de partout en Ontario, et d'aider la Commission à assurer que les membres reçoivent des renseignements d'actualité et de l'information qui leur seront utiles dans leurs rôles. Au total, 97 membres ont participé à la séance tenue en novembre 2013. Par ailleurs, 55 psychiatres et membres du public ont participé à une séance de formation sectorielle au printemps 2013. Les membres juristes avaient déjà participé à une séance semblable au printemps 2012.

Questions juridiques

La Cour suprême du Canada, dans une décision importante rendue le 18 octobre 2013, a souligné le rôle et le mandat critiques de la Commission du consentement et de la capacité dans le règlement des différends concernant les décisions relatives au consentement et au traitement. La décision de la Cour a confirmé le solide historique et le rôle de la Commission du consentement et de la capacité en tant qu'organisme indépendant, quasi judiciaire et spécialisé en matière de consentement au traitement médical.

La Cour a jugé que les décisions de la Commission du consentement et de la capacité procurent une cohérence dans ce domaine de la loi, et offre aux parties un examen minutieux des mesures législatives pertinentes. De surcroît, la Cour suprême a établi que les décisions de la Commission du consentement et de la capacité fournissent des indications essentielles aux parties à l'égard de ce domaine difficile du droit, y compris des questions en fin de vie. La Cour a également souligné le solide historique et l'expertise démontrés par la Commission du consentement et de la capacité au cours des 17 dernières années pour la résolution de ce type de différends.

Cette décision de la Cour suprême en est une d'importance. Il s'agit notamment d'une reconnaissance du système législatif complet qui existe en vertu de la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé* en Ontario, laquelle fournit un processus et un cadre de travail pour la résolution de ce type de différends. De plus, la décision de la Cour appuie le rôle critique que la Commission joue, ainsi que l'expertise qu'elle met à l'œuvre, dans la résolution des différends complexes concernant les décisions relatives au consentement et au traitement, et ce, depuis près de deux décennies.

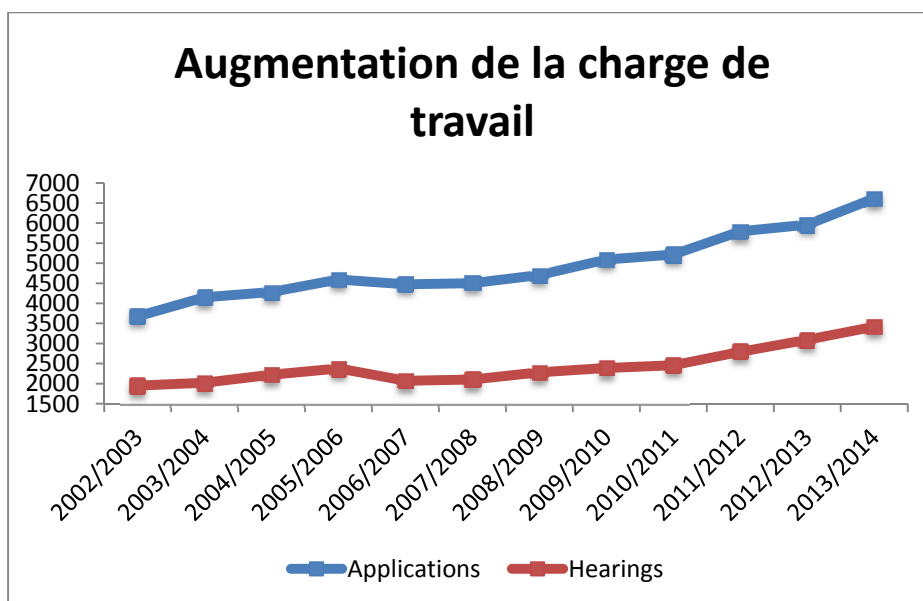
Gestion de cas

Base de données de gestion des cas

En mars 2014, la Commission a mis en œuvre un nouveau système de gestion des cas. Le nouveau système permet à la Commission de renforcer sa capacité de gérer et d'analyser les charges de travail et le flux de travail, ainsi que de produire des rapports sur ces derniers. La mise en œuvre s'est faite de façon harmonieuse, n'entraînant aucune perturbation du flux de travail ou du service.

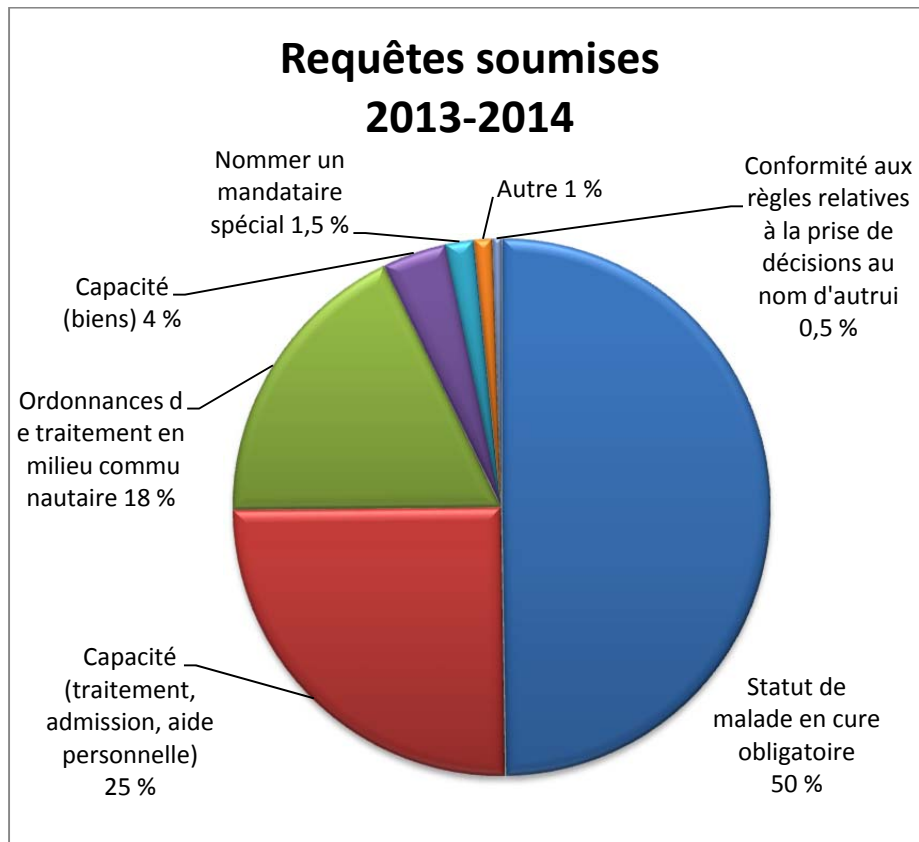
Augmentation de la charge de travail

La Commission n'a aucun contrôle sur le nombre de requêtes reçues ou le nombre d'audiences à établir au calendrier au cours d'une année donnée. Le nombre d'audiences reçues par la Commission s'est accru de 41 pour cent au cours des cinq dernières années et le nombre d'audiences a augmenté de 50 pour cent. Il s'agit là du maintien d'une tendance à long terme. Le volume des requêtes au cours des 11 dernières années a augmenté de 80 pour cent. Au cours de deux des trois dernières années, les requêtes reçues par la Commission ont connu une hausse à deux chiffres sur douze mois, alors que le nombre d'audiences a augmenté de 11 à 14 pour cent annuellement durant la même période.



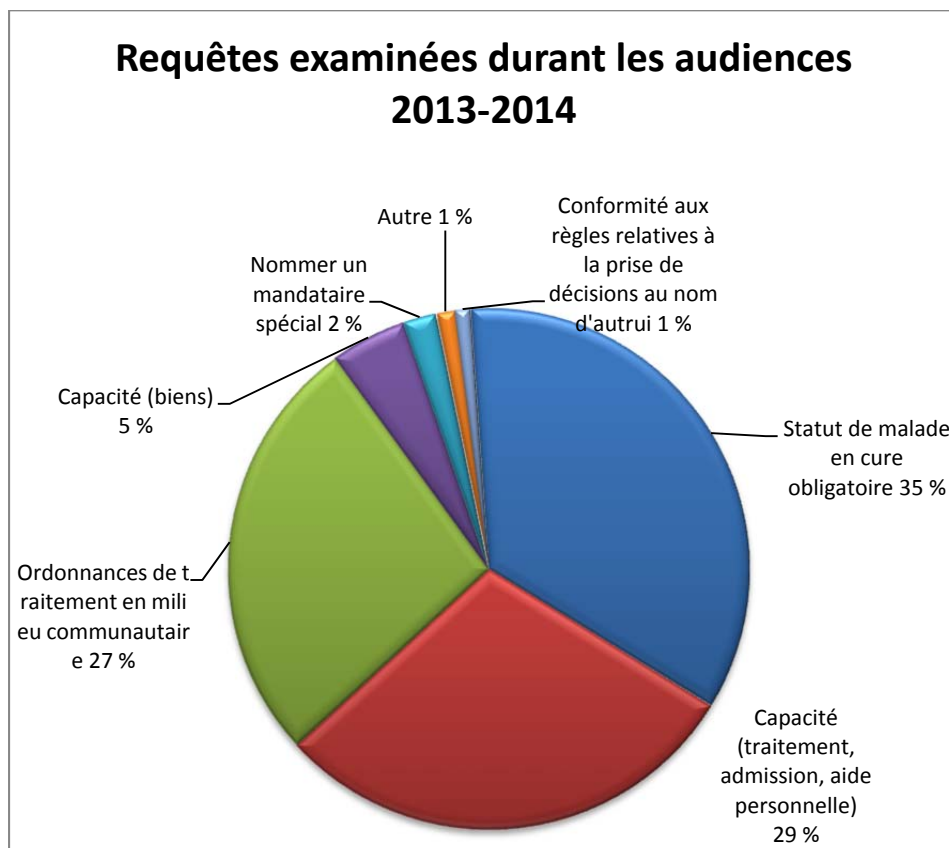
Requêtes soumises à la Commission

En 2013-2014, la Commission a reçu un total de 6 615 requêtes. La majorité des requêtes soumises à la Commission se divisait en trois types : 50 pour cent concernaient la révision d'une décision d'admission en cure obligatoire, 25 pour cent concernaient la révision d'une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou à des services d'aide personnelle, et 18 pour cent concernaient la révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire. Dans l'ensemble, la diversité des requêtes reçues par la Commission est demeurée relativement stable au cours des dernières années.



Requêtes examinées durant les audiences

En 2013-2014, la Commission a tenu un total de 3 418 audiences. La majorité des audiences concernait la révision de trois types de requêtes : 35 pour cent concernaient une requête relative au statut de malade en cure obligatoire, 29 pour cent concernaient une requête relative à une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou à des services d'aide personnelle, et 27 pour cent concernaient une requête relative à une ordonnance de traitement en milieu communautaire.



Appels

Les parties à une instance devant la CCC peuvent appeler d'une décision devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario dans les sept jours suivant la réception de la décision de la Commission. Cette dernière est chargée de créer le dossier d'appel et d'ordonner la transcription de l'audience en question. Ces documents sont ensuite utilisés par les parties et déposés devant le tribunal.

Le tableau suivant illustre le nombre d'appels reçus par la CCC et leur issue devant les tribunaux. Les renseignements sur les appels visent l'année civile et non l'exercice financier.

ANNÉE	RETIRÉS OU ABANDONNÉS	REJETÉS	ADMIS	INDÉTERMINÉS OU OUVERTS	FERMÉS PAR L'ADMINISTRATION DE LA CCC	TOTAL
2003	26	9	2	7	12	56
2004	17	6	1	9	4	37
2005	21	11	3	10	4	49
2006	25	16	0	7	2	50
2007	27	16	0	12	5	60
2008	18	16	0	10	0	44
2009	14	9	3	15	5	46
2010	23	18	1	6	10	58
2011	30	13	4	10	6	63
2012	21	11	1	14	1	48
2013	18	12	0	28	4	62
TOTAL	240	137	15	128	53	573

Remarque : L'issue des appels ne correspond pas nécessairement à l'année civile au cours de laquelle l'appel a été interjeté.

D'importantes tentatives ont été faites en 2012-2013 pour améliorer les statistiques de la Commission concernant l'issue des procédures d'appel. Étant donné qu'elle n'est pas partie aux appels interjetés devant la Cour supérieure de justice, la CCC n'est pas toujours informée du résultat d'un appel. Ainsi, les décisions relatives à un certain nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un appel n'étaient pas connues. La Commission a donc entrepris un projet de mise à jour sur les décisions relatives aux appels qui l'a obligée à établir des listes d'appels restés en suspens et à demander l'assistance de divers tribunaux de la province pour obtenir les décisions manquantes depuis 2003. Ce projet est toujours en cours, mais, jusqu'à présent, la Commission a considérablement réduit le nombre d'appels dont l'issue n'est pas connue. La Commission a également modifié la correspondance qu'elle adresse aux parties à un appel aux premiers stades de ces procédures, les informant qu'elle recueille des renseignements sur l'issue des appels et réclamant leur aide en les invitant à lui faire connaître le résultat de leur procédure d'appel. Cette initiative a également permis à la Commission de recevoir plus souvent des renseignements opportuns sur l'issue des procédures d'appel.

Finances

Le service des finances exerce un contrôle financier prudent en veillant à ce que toutes les demandes de règlement des membres et les factures des fournisseurs soient conformes aux lignes directrices et directives de la Commission et du gouvernement.

En 2013-2014, la CCC a reçu une affectation budgétaire de 4 800 700 \$. L'affectation budgétaire de la Commission est traditionnellement statique et inférieure aux dépenses réelles requises pour exercer son mandat aux termes de la loi. L'affectation budgétaire de la Commission est demeurée fixe (sous les niveaux de 2006-2007) depuis 2008-2009 et la Commission a subi des pressions budgétaires annuelles historiques d'environ 1 à 1,5 million de dollars depuis 2000-2001 en raison principalement d'une augmentation continue de la charge de travail et d'un accroissement général des salaires et des traitements, deux facteurs sur lesquels la Commission exerce un contrôle limité.

Bien que les dépenses réelles soient à la hausse, cette augmentation est surpassée par l'accroissement de la charge de travail. De 2003-2004 à 2013-2014, les dépenses réelles ont augmenté de 32 pour cent, toutefois le nombre de requêtes soumis à la Commission a augmenté de 60 pour cent. Par conséquent, les dépenses globales de la Commission ont diminué de 17 pour cent par requête sur 10 ans.

La Commission continue de réévaluer tous les aspects de son fonctionnement pour améliorer le rendement administratif et mettre en place des stratégies de réduction ou de prévention des coûts, au besoin. L'utilisation accrue des audiences par vidéoconférence, par exemple, a permis à la CCC de réaliser des économies évaluées à 300 000 \$ en 2013-2014 et à plus de 450 000 \$ sur deux ans.

Compte rendu des dépenses (du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014)

	<u>Affectation</u>	<u>Dépenses réelles</u>	<u>Excédent (déficit)</u>
<u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>			
<u>DIRECTES</u>			
Salaires et traitements	627 300	1 028 218	(400 918 \$)
Avantages	78 100	165 395	(87 295 \$)
Total partiel	705 400 \$	1 193 613 \$	(488 213 \$)
<u>AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>			
<u>DIRECTES</u>			
Transport et communications	314 300	383 333	(69 033 \$)
Services, y compris l'hébergement	3 730 500	4 812 909	(1 082 409 \$)
Fournitures et matériel	50 500	25 697	24 803 \$
Total partiel	4 095 300 \$	5 221 939 \$	(1 126 639 \$)
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 800 700 \$	6 415 552 \$	(1 614 852 \$)

Membres de la Commission du consentement et de la capacité

Au 31 mars 2014

Prénom		Nom de famille	Date de la première nomination	Date de fin du mandat
Président				
Juge	Edward	Ormston	1 ^{er} juin 2006	31 mai 2014
Membres avocats				
M ^{me}	Grace	Alcaide Janicas	23 octobre 2013	22 octobre 2015
M.	Joseph	Baker	15 décembre 2005	14 décembre 2016
M ^{me}	June	Bell	6 septembre 2006	5 septembre 2016
M ^{me}	Susan	Bigelow	15 juin 2010	14 juin 2015
M ^{me}	Rose-Gabrielle	Birba	28 juin 2006	27 juin 2014
M ^{me}	Elisabeth Margaret	Bruckmann	20 juin 2012	19 juin 2017
M ^{me}	Sally	Bryant	18 avril 2011	17 avril 2016
M ^{me}	Mary	Campigotto	2 mai 2007	1 ^{er} mai 2017
M.	Theodore	Charuk	22 novembre 2000	31 mars 2016
M ^{me}	Suzanne	Clapp	30 octobre 2013	29 octobre 2015
M.	Bernard	Comiskey	2 novembre 2005	1 ^{er} novembre 2016
M.	Paul	DeVillers	29 mars 2006	28 mars 2016
M.	Normand	Forest	12 décembre 2001	11 décembre 2015
M.	Thomas	Harrison	23 octobre 2013	22 octobre 2015
M.	Michael	Hennessy	21 août 2003	20 août 2014
M.	Michael	Horan	19 mars 2014	18 mars 2016
M.	Albert	Hubbard	4 juillet 2001	3 juillet 2015
M ^{me}	Judith	Jacob	3 avril 1995	2 avril 2017
M ^{me}	Carolyn	Jones	25 août 2004	24 août 2014
M ^{me}	Shayne	Kert	24 mars 2004	23 mars 2016
M ^{me}	Erin	Lainevool	20 juin 2007	19 juin 2016
M ^{me}	Rekha	Lakra	8 mai 2013	7 mai 2015
M ^{me}	Michèle	Lawford	15 septembre 2010	14 septembre 2015
M.	Roger	Leclaire	21 février 2007	20 février 2017
M ^{me}	Nina	Lester	17 juin 2009	16 juin 2019
M ^{me}	Susan	Lightstone	21 février 2007	20 février 2017
M ^{me}	Karen	Lindsay-Skynner	3 avril 2002	20 juillet 2016
M.	Patrick	Murphy	26 octobre 2005	25 octobre 2015
M.	Michael	Newman	21 octobre 1998	1 ^{er} avril 2018
M ^{me}	Susan	Opler	21 novembre 2001	20 novembre 2017
M ^{me}	Judith	Pascoe	4 mai 2005	3 mai 2015
M ^{me}	Lora	Patton	24 septembre 2009	27 août 2015

M.	Brendon	Pooran	22 février 2011	21 février 2016
M ^{me}	Judith	Potter	26 octobre 2005	25 octobre 2014
M.	Lonny	Rosen	18 juillet 2012	17 juillet 2017
M.	Roger	Rowe	10 novembre 2005	9 novembre 2014
M ^{me}	Lucille	Shaw	4 janvier 2011	3 janvier 2016
M.	Bernard	Starkman	27 février 2002	3 mai 2015
M ^{me}	Colleen	Sylvester	25 août 2004	13 mai 2015
M ^{me}	Shirley	Wales	23 mars 2005	22 mars 2016
M.	Eugene	Williams	5 janvier 2006	4 janvier 2016
Membres psychiatres				
D ^r	Nural	Alam	13 janvier 1999	12 janvier 2016
D ^r	Yuri	Alatishe	19 mars 2014	18 mars 2016
D ^r	Federico	Allodi	21 février 2001	22 avril 2016
D ^r	Rajiv	Bhatla	22 novembre 2000	31 mars 2015
D ^{re}	Dominique	Bourget	22 juin 2006	21 juin 2014
D ^r	Donald	Braden	6 octobre 1999	17 octobre 2016
D ^r	Robert	Buckingham	9 octobre 2013	8 octobre 2015
D ^r	Gary	Chaimowitz	4 juillet 2001	3 juillet 2017
D ^r	Ranjith	Chandrasena	1 ^{er} juin 1986	2 avril 2016
D ^r	Yoland	Charbonneau	23 août 1993	2 avril 2017
D ^r	Peter	Cuire	4 juillet 2001	3 juillet 2015
D ^r	André	Coté	23 octobre 1986	2 avril 2014
D ^{re}	Isabelle	Coté	30 juin 2000	29 juin 2014
D ^{re}	Virginie	Edwards	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2017
D ^r	Jack	Ellis	10 août 2006	9 août 2014
D ^r	Joseph	Ferencz	15 janvier 2007	14 janvier 2017
D ^r	Russel	Fleming	5 juin 1996	4 juin 2016
D ^{re}	Jane	Fogolin	26 février 2014	25 février 2016
D ^{re}	Alison	Freeland	30 mai 2006	29 mai 2016
D ^r	Donald	Galbraith	13 janvier 1994	2 avril 2016
D ^{re}	Rose	Geist	27 février 2008	26 février 2018
D ^{re}	Karen	Hand	4 mai 2011	3 mai 2016
D ^r	Tom	Hastings	6 décembre 2006	5 décembre 2016
D ^{re}	Catherine	Krasnik	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2014
D ^r	Stephen	List	3 mai 2006	2 mai 2016
D ^r	Eric	MacLeod	6 juin 1968	2 avril 2017
D ^r	William	Maley	6 février 2002	5 février 2016
D ^r	Rahul	Manchanda	17 juin 1993	2 avril 2019
D ^r	Paul	Max	30 juin 2000	9 août 2016
D ^r	Robert	McCurley	14 avril 2010	13 avril 2015
D ^{re}	Rosemary	Meier	1 ^{er} juin 1986	2 avril 2016
D ^r	Jay	Nathanson	29 janvier 2014	28 janvier 2016
D ^r	Sujay	Patel	2 octobre 2013	1 ^{er} octobre 2015

D ^r	John	Pelletier	2 octobre 2002	1 ^{er} novembre 2018
D ^r	Emmanuel	Persad	24 mars 2004	23 mars 2017
D ^r	Quentin	Rae-Grant	5 juin 1996	4 juin 2014
D ^{re}	Vivian	Rakoff	25 août 2004	24 août 2014
D ^r	Edward	Rotstein	6 juin 2007	5 juin 2017
D ^r	Gerald	Shugar	4 juillet 2001	3 juillet 2017
D ^r	Marvin	Silverman	11 juillet 1990	2 avril 2017
D ^r	Peter	Stenn	6 novembre 2013	5 novembre 2015
D ^r	Cameron	Stevenson	5 juin 1996	4 juin 2017
D ^r	William	Surphlis	4 juillet 2001	3 juillet 2017
D ^{re}	Michèle	Tremblay	20 novembre 1992	2 avril 2016
D ^r	Bogdan-Cristian	Ulic	29 janvier 2014	28 janvier 2016
D ^r	James	Wilkes	4 juillet 2001	3 juillet 2017
D ^{re}	Si-Ann	Woods	21 février 2007	20 février 2017
D ^{re}	Carolyn	Woogh	9 octobre 2013	8 octobre 2015
Membres du public				
M.	Richard	Aaronson	1 ^{er} août 2003	31 juillet 2014
M.	Robert	Adams	30 juin 2000	9 août 2014
M ^{me}	Susan	Agranove	11 avril 2006	10 avril 2014
M.	David	Boothby	29 novembre 2006	28 novembre 2016
M.	Earl	Campbell	7 décembre 2005	16 juillet 2015
M ^{me}	Pat	Capponi	6 avril 2011	5 avril 2016
M.	Ram	Chopra	25 août 2004	24 août 2014
M ^{me}	Joanna	Cutaia-Beales	10 février 2006	9 février 2016
M ^{me}	Shirley	Dunn	3 février 2006	3 mars 2016
M ^{me}	Dawn	Eccles	17 mai 2006	16 mai 2016
M.	Scott	Gale	10 novembre 2005	9 novembre 2016
M.	Hamlin	Grange	9 février 2011	8 février 2016
M ^{me}	Beverley	Hodgson	27 février 2008	26 février 2018
M ^{me}	Connie	Holmes	10 août 2006	9 août 2014
M ^{me}	Ileen	Howell	17 février 2010	16 février 2015
M.	Slavo	Johnson	14 avril 2010	13 avril 2015
M ^{me}	Janice	Laking	11 juillet 2001	4 octobre 2015
M ^{me}	Heather	Lareau	26 avril 2006	25 avril 2016
M ^{me}	Barbara	Laskin	10 février 2006	9 février 2016
M ^{me}	Sandra	LeBlanc	26 octobre 2005	25 octobre 2016
M ^{me}	Linda	Leong	17 novembre 2005	16 novembre 2016
M.	Pierre	Lessard	28 mai 2003	27 mai 2016
M ^{me}	Nechita	Lim-King	7 mars 2007	6 mars 2017
M.	Duncan	MacPhee	11 avril 2007	10 avril 2017
M ^{me}	Sabita	Maraj	15 septembre 2010	14 septembre 2015
M.	George	Maroosis	5 juillet 2007	4 juillet 2016
M ^{me}	Joy	Martin	1 ^{er} mars 2006	29 février 2016

M ^{me}	Constance	McKnight	8 septembre 2009	11 septembre 2014
M.	Donald	McLeod	27 février 2008	26 février 2018
M ^{me}	Teresa	Michienzi	10 février 2006	9 février 2016
M ^{me}	Patricia	Muldowney-Brooks	3 février 2006	2 février 2016
M.	Panos	Petrides	11 avril 2006	19 juin 2016
M.	Paul	Philon	18 décembre 2001	17 décembre 2015
M.	David	Simpson	18 novembre 2009	17 novembre 2014
M ^{me}	Lorraine	Steadman	3 février 2006	2 février 2016
M ^{me}	Jane	Stone	7 mars 2007	6 mars 2017
M.	Gary	Strang	24 septembre 2003	23 septembre 2014
M ^{me}	Joanne	Turner	6 septembre 2006	5 septembre 2016
M.	Timothy	Vaillancourt	5 décembre 2012	4 décembre 2017
M ^{me}	Debra	Waisglass-Bettel	26 octobre 2005	25 octobre 2016
M.	Anthony	Warr	5 décembre 2012	4 décembre 2017
M ^{me}	Joy	Wendling	16 avril 2008	15 avril 2018

Membres dont le mandat a été renouvelé en 2013-2014 au moyen de dérogations en vertu de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*

Prénom		Nom de famille	Date de la première nomination	Date de fin du mandat
Membres avocats				
M.	Joseph	Baker	15 décembre 2005	14 décembre 2013
M ^{me}	Sally	Bryant	18 avril 2011	17 avril 2013
M.	Theodore	Charuk	22 novembre 2000	31 mars 2014
M.	Bernard	Comiskey	2 novembre 2005	1 ^{er} novembre 2013
M.	Paul	DeVillers	29 mars 2006	28 mars 2014
M ^{me}	Shayne	Kert	24 mars 2004	23 mars 2014
M ^{me}	Karen	Lindsay-Skynner	3 avril 2002	20 juillet 2013
M.	Patrick	Murphy	26 octobre 2005	25 octobre 2013
M ^{me}	Judith	Pascoe	4 mai 2005	3 mai 2013
M ^{me}	Judith	Potter	26 octobre 2005	25 octobre 2013
M.	Roger	Rowe	10 novembre 2005	9 novembre 2013
M.	Bernard	Starkman	27 février 2002	3 mai 2013
M ^{me}	Colleen	Sylvester		13 mai 2013
M.	Eugene	Williams	5 janvier 2006	4 janvier 2014
Membres psychiatres				
D ^r	Federico	Allodi	21 février 2001	22 avril 2013
D ^r	Donald	Braden	6 octobre 1999	17 octobre 2013
D ^{re}	Karen	Hand	4 mai 2011	3 mai 2013
D ^r	John	Pellettier	2 octobre 2002	1 ^{er} novembre 2013
Membres du public				
M.	Earl	Campbell	7 décembre 2005	6 décembre 2013
M ^{me}	Pat	Capponi	6 avril 2011	5 avril 2013
M ^{me}	Joanna	Cutaia-Beales	10 février 2006	9 février 2014
M ^{me}	Shirley	Dunn	3 février 2006	3 mars 2014
M.	Scott	Gale	10 novembre 2005	9 novembre 2013
M ^{me}	Barbara	Laskin	10 février 2006	9 février 2014
M ^{me}	Sandra	LeBlanc	26 octobre 2005	25 octobre 2013
M ^{me}	Linda	Leong	17 novembre 2005	16 novembre 2013
M ^{me}	Joy	Martin	1 ^{er} mars 2006	28 février 2014
M ^{me}	Teresa	Michienzi	10 février 2006	9 février 2014
M ^{me}	Patricia	Muldowney-Brooks	3 février 2006	2 février 2014
M ^{me}	Lorraine	Steadman	3 février 2006	2 février 2014
M.	Timothy	Vaillancourt	5 décembre 2012	5 décembre 2013
M ^{me}	Debra	Waisglass-Bettel	26 octobre 2005	25 octobre 2013

M.	Anthony	Warr	5 décembre 2012	5 décembre 2013
M ^{me}	Joy	Wendling	16 avril 2008	15 avril 2013
M.	Michael	Newman	21 octobre 1998	1 ^{er} avril 2013